

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE VINGT NEUF JUIN

Le Conseil Municipal de la Commune de RONTALON (Rhône) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Christèle CROZIER, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 23 juin 2026

Présents : Christèle CROZIER, Jean-Louis LACROIX, Christelle DIAZ, Roland CHANTRE, Valérie SALIGNAT, Bruno GOURDOL, Christelle MEGE, Eric MONOURY, Delphine MONTLOUP, Jean-Vincent VILLON, Laurent BRALY, Emilie ALBALADEJO, Damien RAFFIN.

Absents excusés : Olivier PIECHON ; Anne-Stéphanie BESSON-GUIGNOT, pouvoir à Christelle MEGE

Secrétaire de séance : Laurent BRALY

Le procès-verbal du conseil municipal du 5 juin est approuvé à l'unanimité.

Présentation du rapport d'activité de la médiathèque

Cathy OHANESSIAN, responsable de la médiathèque communale accueille les élus du nouveau mandat en présence de bénévoles pour leur présenter le rapport d'activité 2025 de la médiathèque.

A Rontalon, 1 adjoint du patrimoine à 28h00 hebdomadaires, 16 bénévoles. 15h00 d'ouverture au public hebdomadaires, fermeture uniquement les jours fériés, horaires d'ouverture élargies sur les vacances de février. Budget acquisitions de 3 500 € par an, budget animation 2 100 € par an. Cathy présente un iceberg qui présente ce qui se voit (accueil, conseil, information) et tout le travail de fonds qui ne se voit pas mais qui est essentiel pour faire fonctionner la médiathèque, (manager l'équipe des bénévoles, participer aux réunions du réseau des bibliothèques de la COPAMO, formation, veille professionnelle, gestion des collections, -acheter, cataloguer, équiper, désherber-; gestion des navettes avec le réseau et avec la médiathèque départementale du Rhône (MD), accueil des scolaires, action culturelle, administratif...) 27.2 % de la population de Rontalon est inscrite à la médiathèque ; hausse de la fréquentation de + 48% en 2025, grâce notamment aux nombreuses animations proposées (talents locaux, professionnels, spectacles de la MD...). Elle termine en annonçant le spectacle Familiarités qui se tiendra à l'automne.

DELIBERATION : BUDGET COMMUNAL – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la commune en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents. Il s'agit d'une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES REALISEES	1 083 589.56 €	983 929.84 €
DEPENSES REALISEES	854 261.27 €	971 806.49 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	229 328.29 € + 37.75 € résultat reporté n-1, Soit EXCEDENT 229 366.04 €	EXCEDENT 12 123.35 €

Madame le Maire se retire et ne prend pas part au vote

Délibération adoptée à 13 VOIX POUR et 1 ABSTENTION

DELIBERATION : BUDGET COMMUNAL - AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Madame le Maire expose au conseil municipal que le compte financier unique de l'exercice 2025 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 229 328.29 €. Elle propose au conseil municipal d'affecter cette somme en section d'investissement (compte 1068) afin de couvrir les besoins de financements constatés dans le budget 2026.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

DELIBERATION : BUDGET COMMUNAL – VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'examen du projet de Budget supplémentaire 2026 élaboré par la Commission Finances. Elle explique les différents ajustements à faire sur les comptes en fonctionnement et en investissement depuis le vote du budget primitif.

SECTION FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
681	Dotations aux amortissements	11 139.13 €	752	Revenus des immeubles	18 973.04 €
657362	Budget annexe et régie	2 401.41 €			
66111	Intérêts réglés à l'échéance	5 232.50 €			
6688	Autres charges financières	200.00 €			
TOTAL DEPENSES		18 973.04 €		TOTAL RECETTES	18 973.04 €

SECTION INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
001	Solde d'exécution section invest reporté (déficit)	151 205.86 €	28041512	Amortissements (bâtiments installations)	6 097.13 €
1641	Emprunts	7 500.00 €	280422	Amortissements (PIG)	5 042.00 €
204151 2	Bâtiments et installations	5 400.00 €	1068	Excédent fonctionnement capitalisé	229 366.04 €
2131	Bâtiments publics	4 220.00 €	1641	Emprunts	-68 369.31 €
2157	Matériel et outillage technique	3 810.00 €			
TOTAL DEPENSES		172 135.86 €		TOTAL RECETTES	172 135.86 €

SECTION INVESTISSEMENT - DETAIL PAR OPERATIONS : Lors du budget primitif 18 100 € avaient été votés au chapitre 231 immobilisations en cours sans être affectés par opération. Il convient de répartir cette somme par opération comme suit :

COMPTE 231	Opération 264	Eglise	4 800,00 €
	Opération 266	Rénovation chapelle	2 150,00 €
	Opération 269	Rénovation ancien couvent	3 000,00 €
	Opération 270	Parking rue des Canuts	650,00 €
	Opération 202	Voirie	7 500,00 €
	TOTAL		18 100,00 €

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

DELIBERATION : BUDGET CAFE DE LA PLACE – APPROBATION COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la commune en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents. Il s'agit d'une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES REALISEES	10 463.40 €	5 923.79 €
RECETTES REALISEES	13 004.01 €	28 021.44 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	EXCEDENT 2 540.61 €	EXCEDENT 22 097.65 €

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

DELIBERATION : BUDGET CAFE DE LA PLACE – AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Madame le Maire expose au conseil municipal que le compte financier unique du budget annexe Café de la Place de l'exercice 2025 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 2 540.61 €. Elle propose au conseil municipal de reporter cette somme en recettes de fonctionnement (compte 002) pour équilibrer le budget.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

DELIBERATION : BUDGET CAFE DE LA PLACE – VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026

Madame le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'examen du projet de budget supplémentaire 2026 élaboré par la commission des finances pour le budget annexe « café de la place ». Elle explique les différents ajustements à faire sur les comptes en fonctionnement et en investissement depuis le vote du budget primitif.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
COMPTE	LIBELLE	MONTANT	COMPTE	LIBELLE	MONTANT
60612	Energie électricité	-50.00 €	002	Excédent antérieur reporté	2 540.61 €
613	Location des murs	12.00 €	70388	Redevances	-10.02 €
622	Honoraires	-590.00 €	752	Loyer des murs	-3 180.00 €
635	Impôts locaux	-120.00 €	7478	Participation autres organismes	2 401.41 €
681	Dotations amortissements, dépréciations, provisions	2 500.00 €			
	TOTAL	1 752.00 €		TOTAL	1 752.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
COMPTE	LIBELLE	MONTANT	COMPTE	LIBELLE	MONTANT
2135	Instal générales agencement constr	-4296.12 €	001	Solde exécution reporté	-4 653.79 €
			165	Dépôt de garantie	357.67 €
	TOTAL	-4 296.12€		TOTAL	-4 296.12 €

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

DELIBERATION : NOMINATION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Madame le Maire expose qu'une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges doit être créée entre l'établissement public de coopération intercommunale et ses communes membres. Cette commission est composée des membres des conseils municipaux des communes concernées et chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant. Elle est chargée de la rédaction d'un rapport qui sera soumis pour validation aux communes et pour information au conseil communautaire. Une fois le rapport approuvé, le calcul et la notification du montant de l'attribution de compensation découlant des travaux de la CLECT sont réalisés par le conseil communautaire. Madame le Maire demande au conseil municipal de désigner un représentant à la CLECT. M Bruno GOURDOL se porte candidat.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

DELIBERATION : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE TRANSPORT DE REPAS AVEC LE TAXI TANNEAU LOIC

Madame le Maire explique que les repas du restaurant scolaire sont fabriqués par le restaurant scolaire de Mornant. La commune avait recours à un taxi pour acheminer les repas depuis Mornant jusqu'à Rontalon chaque jour scolaire. Ce taxi arrête son activité à la fin de l'année scolaire 2025/2026. Il a été fait appel à d'autres sociétés de transport pour le remplacer. Le taxi TANNEAU Loic dont le siège social est situé 6 rue Villeneuve à Mornant a été le seul candidat susceptible de répondre à cette demande. Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver cette convention de transport de repas à compter du 1^{er} septembre 2026 pour un tarif de 34.55 € HT par jour.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

DELIBERATION : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE PAR LA COPAMO

La Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO) s'est engagée dans une politique volontariste en faveur de la transition écologique et du développement des modes de déplacement actifs. Dans ce cadre, elle a acquis 23 vélos à assistance électrique (VAE) à l'issue d'une période de location organisée par le Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL). Afin de promouvoir l'usage du vélo pour les déplacements professionnels des agents municipaux et les usages de proximité, la COPAMO propose aux communes membres de bénéficier d'une mise à disposition gratuite de ces VAE. La commune de Rontalon, soucieuse de renforcer ses actions en matière de mobilité durable, souhaite ainsi intégrer ce dispositif pour faciliter les déplacements de ses élus et agents dans l'exercice de leurs missions. La

présente délibération a pour objet d'autoriser Mme le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un vélo à assistance électrique avec la COPAMO.

Délibération adoptée à 13 VOIX pour et 1 ABSTENTION

DELIBERATION : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PROTECTION SOCIALE « SANTÉ » AVEC LE CENTRE DE GESTION

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal que sur le fondement de l'article L827-7 du code général de la fonction publique, le CDG69 a compétence pour organiser une procédure de mise en concurrence afin de conclure une convention de participation en matière de protection sociale pour les risques santé et prévoyance. Les collectivités et établissements publics peuvent adhérer à ces contrats par délibération, après signature d'une convention avec le centre de gestion. La commune est intéressée par le contrat du CDG pour le risque « santé ». Cette décision n'avait pas fait l'objet d'une délibération en temps voulu, il est donc nécessaire de régulariser.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

DELIBERATION : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE AU VERSEMENT DE FONDS DE CONCOURS POUR LA SURVEILLANCE, LES ETUDES ET LA REPARATION DES OUVRAGES D'ART AVEC LA COPAMO

La COPAMO exerce la compétence voirie sur les voies d'intérêt communautaire comprenant : les voies communales, les voies des zones d'activités économiques, les s voies et parkings des équipements communautaires. Les ouvrages d'art attenants à ces voies (ponts d'ouverture ≥ 2 m et murs de soutènement de hauteur ≥ 2 m) constituent des dépendances du domaine public routier communautaire et relèvent, à ce titre, de la responsabilité de la COPAMO. Afin de structurer durablement la surveillance, l'entretien et la pérennisation de ce patrimoine, la COPAMO a engagé une démarche de gestion patrimoniale et a approuvé, par délibération du 27 janvier 2026, un plan de gestion patrimoniale des ouvrages d'art pour la période 2026-2035, intégrant un programme pluriannuel de : Surveillance, études et suivi, travaux. Ce plan prévoit une enveloppe financière globale estimative d'environ 950 000 € HT sur 10 ans. Les communes ont exprimé leur volonté d'accompagner l'opération en apportant leur soutien financier pour les ouvrages qui les concernent. La convention a pour objet de définir les modalités de participation financière des communes à la réalisation des actions prévues par le plan de gestion des ouvrages d'art.

Les communes participent au financement des actions visées à l'article 1 selon les modalités suivantes :

- Le fonds de concours est fixé à 50 % du montant hors taxes restant à la charge de la COPAMO,
- Le fonds de concours peut le cas échéant être partagé entre plusieurs communes pour les ouvrages en limite de territoire communal, la proportion prise en charge financièrement par chacune étant calculée en fonction de la surface de l'ouvrage sur son territoire.

Ce montant est calculé après déduction de toutes subventions éventuellement obtenues et des co-financements d'autres gestionnaires de voirie pour les ouvrages partagés, notamment en limite de territoire communautaire. La COPAMO prend en charge le paiement de l'intégralité des frais. La participation des communes est calculée en fonction des coûts réellement engagés et payés par la COPAMO. La Copamo s'engage à : assurer la maîtrise d'ouvrage des actions prévues au plan de gestion, programmer et hiérarchiser les interventions conformément au plan approuvé et aux impératifs de sécurité, rechercher activement les co-financements mobilisables, informer régulièrement les communes de l'avancement des études et travaux concernant les ouvrages situés sur son territoire. Les communes s'engagent à : inscrire au budget les crédits nécessaires au versement du fonds de concours, faciliter l'accès aux ouvrages et aux emprises nécessaires à la réalisation des études et travaux. La convention est conclue pour la durée du plan de gestion patrimoniale des ouvrages d'art, soit jusqu'au 31 décembre 2035.

Ouvrages d'art répertoriés à Rontalon : Mur des Garennes, pont des Garennes, pont de la Tuilière, pont du Paradis et pont du Rieu.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

DELIBERATION : ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire expose que l'article L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'obligation pour les conseils municipaux, dans les communes de 1 000 habitants et plus, d'établir un règlement intérieur devant être adopté dans les six mois suivant leur installation. Madame le Maire propose au conseil municipal d'adopter le règlement intérieur tel que présenté.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

QUESTIONS DIVERSES :

Agence postale communale (APC) : Christine BERTHOLON fera valoir ses droits à la retraite le 1^{er} octobre. Cette situation a amené la commune à solliciter La Poste afin de connaître le devenir de cette APC. La Poste a communiqué les chiffres de fréquentation et d'activité qui sont en baisse constante. Au vu de ces chiffres, l'APC fermera à l'automne. La Poste a rencontré un commerçant du village pour proposer d'installer un point poste relais. A suivre...

Projet boulangerie : Les locataires d'une maison qui appartient à la commune sur la place de l'église partent début juillet. Cette maison se trouvant dans la zone de préemption pour le commerce. Un boulanger a un projet d'implantation d'un atelier de formation au métier de boulanger avec l'association CAPSO. Ce lieu pourrait être opportun pour ce projet. Il est dans un premier temps nécessaire de faire une visite.

Festival « nos lieux enchantés » : Lise se produira au jardin public de Rontalon le 1^{er} juillet à 20h00.

Café de la place : Réouverture du café restaurant le 7 juillet sous l'enseigne « le bouchon de Rontalon »

Référent sécurité routière : La préfecture sollicite de nommer un élu référent sécurité routière. Valérie SALIGNAT se porte volontaire.

Syndicat MIMO : Damien RAFFIN est délégué au syndicat des eaux Millery Mornant. A ce titre, il rapporte « qu'à ce jour l'eau distribuée par le syndicat MIMO sur le village comporterait des quantités importantes de PFAS. Les dernières analyses montrent une quantité totale des 20 PFAS recherchés de 48 à 62 ng/L. La limite réglementaire qui date de 2026 est de 100 ng/L. Les 4 PFAS les plus dangereux sont entre 13 et 15 ng/L. La limite réglementaire est de 20 ng/L. Ces limites réglementaires sont jugées insuffisantes car l'EFSA (Autorité européenne de sécurité des aliments) recommande de ne pas dépasser 4,4 ng pour les 4 PFAS par kilo de poids par semaine. Plusieurs pays européens (Le Danemark, les Pays-Bas, la Suède et la Flandre) ont une norme inférieure ou égale à 4,4 ng / litre pour les 4 PFAS les plus présents. Les USA (les premiers à avoir été confrontés au problème sanitaire lié au PFAS) ont une norme pour 6 PFAS qui va de 1 à 4 ng/litre. Les parents d'élèves de l'école ont déjà abordé plusieurs fois le sujet en conseil d'école. En effet pour un enfant de 7 ans pesant en moyenne 23 kg le seuil de l'EFSA est atteint avec une eau à 14 ng de 4 PFAS dès qu'il boit 1L d'eau par jour à Rontalon. Il va demander au syndicat MIMO d'élaborer un plan d'action pour que l'eau distribuée ne représente plus un risque sanitaire, en particulier pour les enfants, en allant plus loin que le respect de la simple réglementation. L'exemple du captage de Ternay montre que c'est possible : aujourd'hui sur le secteur de Givors la concentration en PFAS de l'eau est de l'ordre de 3ng/L pour le total des 20 PFAS. » Damien RAFFIN fera état de ces données lors du prochain comité syndical du MIMO le 8 juillet.

COMPTES RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES

COMMISSION AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT : Laurent BRALY

La commission communale a été élargie à 8 agriculteurs rontalonnais.

Plusieurs carcasses de voiture ont été repérées par les chasseurs dans la nature. Elles seront enlevées cet été.

Un document de présentation de l'agriculture est en cours d'écriture, il sera notamment destiné aux nouveaux arrivants.

Un travail sur le balisage des chemins va débuter à l'automne.

La Soyeuse recherche un nouveau local avec du terrain.

Fin de séance 23:25

Le Maire,
Christèle CROZIER

Le secrétaire,
Laurent BRALY



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Laurent Braly, the secretary.